

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 537

Artikel: "Champ-Dollon ne va pas si mal"
Autor: Hentsch, Michel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022300>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

«Champ-Dollon ne va pas si mal»

«LE NOUVEL ILLUSTRE :»
— Comment se sent-on lorsqu'on est publiquement accusé d'être un mauvais gestionnaire, peu psychologue et, en somme, peu apte à remplir la lourde fonction d'un directeur de prison?

MICHEL HENTSCHE : — Ça ne m'empêche pas de dormir, en tout cas. Je suis attaqué comme Chavannes est attaqué pour les problèmes de l'Instruction publique. Je ne pense pas que cela l'empêche, lui non plus, de dormir. Mais j'avais un peu souci à cause de ma femme, de nos femmes respectives, celle du sous-directeur et celle du gardien-chef. J'étais au service militaire — ce que l'on me reproche — lorsque les journaux ont publié des extraits de l'avis de la Commission des visiteurs officiels. Je ne lisais pas les journaux. Ma femme m'a téléphoné, affolée. Nos femmes supportent beaucoup plus mal que nous, parce qu'elles sont moins au courant du dossier. C'est l'inconnu qui leur fait peur. De plus, ma femme est Suissesse allemande et elle ne comprend pas toujours tout. Elle a paniqué. Les lettres et les téléphones de menaces, ma voiture incendiée, ce que les journaux publient, tout ça a fini par la secouer un peu. Elle m'a alarmé. Je me demandais ce qui se passait à Genève. Eh ! bien ! Quand je suis rentré, ici, à Champ-Dollon, j'ai trouvé une ambiance très décontractée. Dans le canton de Vaud, les gens sont outrés de la manière dont on parle de moi. Mais à Genève on réagit différemment. On dissocie la fonction, les idées, et la personne. On attaque d'une manière virulente. Mais, comme en France, cela fait partie des meurs politiques : on s'incendie et ensuite on va boire un verre ensemble.

— Allez-vous démissionner ?
— Il n'en est pas question. Moi, je me sens parfaitement apte à supporter ces attaques. Je démissionnerai peut-être une fois que tout sera rentré dans l'ordre, une fois que j'aurai l'impression d'avoir fait ce que je voulais faire ici. Je démissionnerai en tout cas, si M. Grobet devient mon chef.

— On vous reproche principalement de ne pas recevoir les



Michel Hentsch,
directeur de Champ-Dollon

Sept suicides, une émeute récente, ont attiré l'attention publique sur la Prison préventive genevoise de Champ-Dollon. Aujourd'hui c'est son directeur, M. Michel Hentsch, qui est personnellement critiqué par la Commission des visiteurs officiels. Il répond aux questions de Monique Picard

détenus. Certains ne vous ont vu qu'à la télévision.

— Peut-être étaient-ce des gens qui n'avaient passé que deux jours ici...

— Dans l'ensemble, il est exact que je ne vois pas les détenus dans la mesure où je le voudrais. Je considère que les gardiens sont le mieux en mesure de connaître les problèmes qui sont de l'ordre du quotidien et qu'ils peuvent établir le contact avec les détenus. La conception de la condition pénitentiaire que je m'emploie à améliorer constamment, ça c'est mon rôle. Et je considère que c'est plus important que de courir chaque fois qu'un détenus me sonne. Il est exact, comme l'a dit M. Fontanet, que je ne suis pas homme à me précipiter. Il faut aussi savoir que les détenus ne sont pas toujours au clair sur ce que sont leurs besoins véritables. La preuve, c'est qu'ils sont ici. Une fois dans leur vie, ils ont

traitement intermédiaire d'un de mes collaborateurs et que ça n'a pas suffi, alors je suis la dernière instance. Mais les rares, trop rares fois, où je vois un détenu, je fais semblant de paraître totalement disponible. Si la discussion s'arrête, c'est faute de matière, c'est le détenu qui se lève parce qu'il n'a plus rien à dire, pas parce que c'est l'heure. »

— On vous reproche de ne pas tenir à jour un fichier informatif sur la situation des détenus depuis leur arrivée chez vous.

— Je n'ai pas de fichier, non. Si j'avais trois ou quatre secrétaires de plus, on ferait un fichier, ça les occuperait. J'ai dans mes classeurs suffisamment de documents pour savoir à qui je parle. Des documents internes, s'entend, puisque nous n'avons pas le dossier judiciaire d'un détenu en préventive. On m'accuse également de ne pas répondre aux lettres. Je m'inscris en faux contre cette accusation. Il m'arrive parfois de confier la réponse à un de mes collaborateurs en lui disant d'avertir le détenu que je l'ai chargé de lui parler à ma place. Je reçois ensuite un rapport qui est classé avec la lettre du détenu.

— Est-ce que vos collaborateurs sont de votre côté ?

— Oui. Il y a des contestations ponctuelles, quand je n'ai pas le temps d'informer à temps d'une décision. Mais je m'en explique dès que possible et tout s'arrange. Mais, dans l'ensemble, mon personnel est derrière moi.

» On monte les choses en épingle, parce que c'est généralement de s'occuper du sort des prisonniers, de la gauche à la droite — même les libéraux genevois prennent ce dernier bateau —, mais je dis qu'à Champ-Dollon, ça ne va pas si mal que ça, dans l'ensemble, les gens sont satisfaits de leur sort. Dans la mesure où on peut être satisfait de son sort en prison. Pourquoi y a-t-il tellement de détenus qui font des pieds et des mains pour rester à Champ-Dollon et ne pas être transférés à Bochuz ou à Bellachasse ? Parce qu'en définitive, ils se sentent pas si mal que ça ici. »

POINT DE VUE

Qu'est-ce que je disais au juste ?

Coup de téléphone, l'autre soir. Une dame sondeuse veut savoir les détails du livret de famille et, surtout, si et ce que nous télévisions. Remballage ferme mais courtois, d'autant plus que la dame a pour instruction de ne parler tôle que avec le chef de famille (un instant, je mets ma casquette !) — lequel n'est pas là et se serait fait un plaisir de lui raconter énormités et paillardises pour perturber la statistique.

La TV, donc, sonde.

Elle sonde même au point — me suis-je laissé sussurer — que l'argument du taux d'écoute est de plus en plus souvent avancé sous le nez des producteurs et réalisateurs afin qu'ils s'en imbibent le pompon.

Il faut plaider — de peur que les chers téléspectateurs ne basculent sur une autre chaîne.

Ah.

Cette interview de l'actuel directeur de la prison de Champ-Dollon, nous vous en avions déjà servi un extrait dans le dernier numéro de DP. Cette semaine, c'est le document tout entier que nous vous proposons (avec l'aimable autorisation du «Nouvel Illustré» — n° 9/1980 — dans lequel ce texte a paru). Parce que nous l'avons sur le cœur. Parce que nous ne pouvons décentement pas continuer à tenter d'ouvrir dans ces colonnes quelques fenêtres sur le régime carcéral tant que cette pièce ne sera pas versée au dossier.

On nous épargnera tout commentaire. Une seule précision, à titre de rappel : la prison dont parle M. Hentsch est une prison préventive (l'immense majorité de ces détenus qui «se sont retrouvés en taule» sont donc présumés innocents).

PS. L'homme qui provoquerait, en arrivant au Conseil d'Etat, la démission immédiate de M. Hentsch selon lui : Christian Grobet, conseiller national socialiste, avocat.